



CAMEROUN  
INCLUSIVE  
URBAN DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR



LA BANQUE MONDIALE

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 00370 / SLU / D/MINHOU/PDVIR/RPM/ARPM/09-2023 DU 12 OCT 2023  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS COMPLETE (DP)  
N°00018/E/2/DP/MINHOU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 DU 01/02/2023 pour le recrutement d'un  
Consultant (Firme) chargé de l'études de conception de solutions basées sur la nature pour  
la préservation de la capacité de drainage et d'adaptation naturelle des bas-fonds au  
changement climatique dans les Communes de Batouri, Douala Illème et Douala Vème,  
Ngaoundéré Ilème, Yaoundé Vème et Yaoundé Villème

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu	La constitution de la République du Cameroun ;
Vu	L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
Vu	Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu	Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu	Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu	Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu	Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu	Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu	La loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu	L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu	La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu	La circulaire n° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
Vu	La décision n°00001/D/MINHOU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu	La Demande De Proposition Complète (DP) N°00018/E/2/DP/MINHOU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 du 01/02/2023
Vu	Le procès-verbal de la CSPM d'ouverture des propositions techniques du 21/03/2023
Vu	Le procès-verbal de la CSPM de validation du rapport d'analyse des propositions techniques de la SCA en date du 05/04/2023 ;
Vu	Le procès-verbal de la CSPM d'ouverture des propositions financières du 11/05/2023 ;
Vu	Le procès-verbal de la CSPM de réexamen et validation du rapport combiné du 31/05/2023 ;
Vu	La proposition d'attribution de la CSPM en date du 02/06/2023 ;
Vu	L'avis favorable de la CCCM-SPI du MINMAP en date du 16/08/2023 sur la proposition d'attribution au Groupement CETRI & ENSERBAT – TP.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché passé après Demande de Propositions Complète (DP) sus-mentionné :

Tél : +237 242 02 97 34 B.P : 615 Yaoundé

Email : minduh\_pdue@yahoo.fr

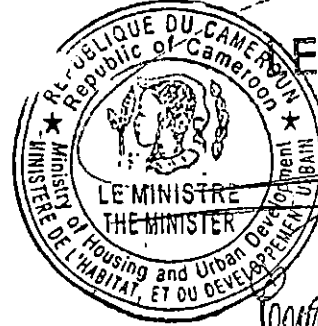
Source de financer	Montants	Délai d'exécution
Le Groupement CÉTRI & ENSERBAT – TP, BP : 145 Ouagadougou, Tel : (00226) 25 36 02 01, Email : cetri@fasonet.bf	117 150 000FCFA HTVA, 139 701 375FCFA TTC	Quatre vingt dix (90) jours

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 OCT 2023

**Ampliations :**

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- CETRI Chef de File du Groupement.



**LE MINISTRE**

*W. K. K.*  
Wourtes née Ketcha Célestine

1875

1875